

RÈGLEMENT

COMPÉTITION NATIONALE DE COURTS-METRAGES LIBRES COURTS 2018

FESTIVAL PAUL VA AU CINÉMA
UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY, MONTPELLIER – 2018

1- La compétition LIBRES COURTS est une compétition de courts-métrages étudiants, organisée par l'association **L'ÉCRAN ET SON DOUBLE** dans le cadre du festival **Paul Va Au Cinéma**.

Tous les droits cédés au festival dans le cadre de ce règlement sont donc cédés à l'association l'Écran et son Double.

La prochaine édition du festival se déroulera à l'université Paul Valéry de Montpellier **du 5 au 9 mars 2018**.

2- Cette compétition a pour vocation de mettre en avant la création universitaire, de permettre aux étudiants de défendre et de partager leurs créations avec un public universitaire, mais également professionnel.

3- Les films sont sélectionnés à travers toute la France. Une dizaine de courts-métrages sont sélectionnés pour chacune des catégories suivantes :

- **Fiction**
- **Documentaire**
- **Animation**

Chaque année le festival récompense les meilleures créations de chacune des catégories par deux prix : le **Prix du Public** et le **Prix du Jury**. Le jury sera composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel.

4- Peuvent candidater uniquement des étudiants inscrit dans **un cursus d'études supérieures en université**.

Le festival est ouvert à tous les genres et à tous les supports de réalisations.

Les films sont limités à une **durée maximum de 20 minutes** (générique inclus).

Les films doivent avoir été achevés dans les deux ans précédant la date du festival.

La liste des films sélectionnés sera annoncée sur la page facebook du festival (<https://www.facebook.com/PaulVaAuCinema/>), au plus tard **le 21 février 2018**. Tous les candidats dont les films seront sélectionnés, seront conviés à venir au festival. Ces derniers seront défrayés (hébergement et trajet) par le festival.

5- L'inscription à la compétition Libres Courts est **gratuite**.

Le règlement et le formulaire d'inscription en ligne sont disponibles sur la page facebook de LIBRES COURTS (<https://www.facebook.com/LibresCourts/>).

La date limite d'inscription est le **31 janvier 2018**.

6- Les auteurs et/ou propriétaires des droits des œuvres sélectionnées confirment qu'ils ont acquis l'intégralité des droits (image, bande sonore, musique, texte) des dites œuvres, et les cèdent gratuitement pour la diffusion du film, pour la durée du festival, ainsi que pour d'autres possibles diffusions organisées par l'association, avant ou après celui-ci, en France ou à l'étranger. Ces projections peuvent être de deux types :

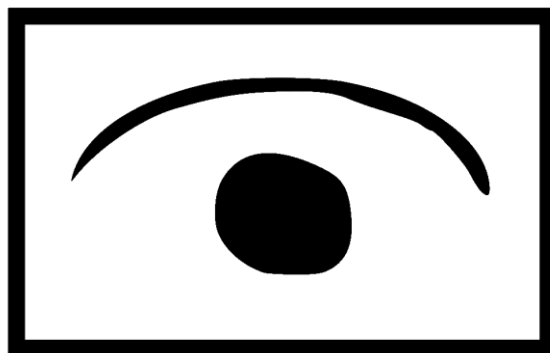
- **Projections dans d'autres festivals partenaires** (Doc-Cévennes, etc)
- **Projections pour d'autres événements culturels organisés ou co-organisés par l'association L'ÉCRAN ET SON DOUBLE.**

L'association s'engage à contacter les auteurs et/ou propriétaires des droits des films pour accord, lorsque ces derniers seront diffusés dans le cadre d'événements extérieurs au festival.

7- Si le film sélectionné est dans une langue autre que le français, les auteurs et/ou propriétaires des droits des œuvres sélectionnées devront fournir **une version sous-titrée en français** de leur film. **L'association ne paiera pas de frais de projection.**

8- Les auteurs et/ou propriétaires des droits des œuvres sélectionnées cèdent également gratuitement leurs droits pour l'utilisation sur tous supports (presse, télévision, internet, cinéma) d'images ou d'extraits issus du film pour le programme du festival. Des extraits du film ou des musiques pourront également être utilisés pour le teaser et la bande annonce promotionnelle du festival.

9- Les réalisateurs des films sélectionnés autorisent le festival à publier leurs noms ainsi que le nom de l'université dont ils sont issus, sur le programme et sur la page facebook du festival.



L'Ecran et son Double

Association de cinéma et d'audiovisuel

ecranetsondouble@gmail.com / 04 67 14 25 04

Local 04 - MDE - Université Paul Valéry

Route de Mende, 34199, Montpellier Cedex 5

FESTIVAL PAUL VA AU CINÉMA COMPÉTITION LIBRES COURTS 2018

L'inscription est **gratuite**
Fin des inscriptions le **mercredi 31 janvier 2018**

FICHE D'INSCRIPTION – A lire attentivement

N°1- Prendre connaissance du règlement de la compétition Libres Courts, disponible sur la page facebook : <https://www.facebook.com/LibresCourts/>

N°2- Pour enregistrer votre inscription, veuillez nous joindre les pièces suivantes :

- Le formulaire ci-dessous **rempli et signé** (un formulaire par film)
- Un lien visionnable en ligne et/ou téléchargeable du film (wetransfert, vimeo, youtube, etc)
- Une photo du candidat (JPG)
- Un certificat de scolarité du candidat (PDF ou JPG)
- Une image du film (JPG)

N°3- Le formulaire, le film et les documents annexes devront être retournés en pièces jointes avant le 31 janvier 2018, à l'adresse mail suivante : concours.librescourts@gmail.com , avec pour objet, **le titre du film, le nom et prénom du candidat, ainsi que la catégorie** dans laquelle celui-ci s'inscrit.

Formulaire d'inscription

Titre du film :

Durée (min) :

Catégorie : Fiction Documentaire Animation

Le film a-t-il déjà été diffusé en France ou à l'étranger (autres festivals) : Oui Non
Si oui, veuillez indiquer quand et où :

Date d'achèvement du film :

Synopsis du film (en 1 ou 2 lignes) :

Nom et prénom du candidat :

Statut du candidat : Réalisateur Producteur (ou société de production)

Université (nom et ville) et cursus suivi (Licence, Master, etc) :

Equipe technique et artistique entièrement étudiante : Oui Non

Si non, indiquez le nombre d'étudiants ayant participé à la réalisation ainsi que leurs rôles dans le film (techniciens, comédiens, production, etc) :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Je soussigné(e), , auteur et/ou propriétaire des droits de l'oeuvre présentée, confirme posséder tous les droits de diffusion du film (images, musiques, bandes sonores, textes) et accorde le droit au festival de diffuser le film sans frais, selon les modalités mentionnées dans le règlement du festival que j'ai lu et accepté.

Date :

Signature :